

## Annexe 4.3 - Grilles des groupes de fonctions et barème de gestion de l'IFSE hors compléments IFSE

### Corps des architectes et urbanistes de l'État

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Éléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions		
		Administration centrale, établissements et services assimilés		
		Direction d'administration centrale	Conseil général de l'écologie et du développement durable	CETU/STRMTG/Autre SCN
<b>Groupe 1</b>		- DAC adjoint - délégué aux cadres dirigeants		- directeur SCN rattaché à une DAC
<b>Groupe 2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	- adjoint à un chef de service en administration centrale		- directeur SCN rattaché à un service d'AC
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	- adjoint à un sous-directeur - chef de département (avec bureaux) - directeur CVRH		- responsable entité de niveau supérieure à 2 - Autres directeur de SCN
<b>Groupe 3</b>	<b>Sous-groupe 3.1</b>	- chef de bureau, mission, département (rattachement supérieur à une sous-direction) - chargé de mission (rattachement supérieur à une sous-direction) - adjoint à un chef de département, de mission (avec bureaux ou équivalent)	- chargé de mission, chef de bureau, secrétaire général de mission d'inspection générale territoriale, secrétaire général de section, inspecteur santé et sécurité au travail	- chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)
	<b>Sous-groupe 3.2</b>	- chargé de mission (rattachement sous-direction) - chef de bureau ou équivalent (rattachement sous-direction ou équivalent)		- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité supérieure à 2 - responsable entité de niveau 2
<b>Groupe 4</b>	<b>Sous-groupe 4.1</b>	- adjoint à un chef de bureau - fonctions rattachées à un bureau		- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2
	<b>Sous-groupe 4.2</b>			- chargé d'études, chargé de mission

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions				
		Services déconcentrés, établissements et services assimilés				
		Direction régionale en IdF	Autres directions régionales	DEAL et outre-mer	DDT(M)	DIR/DIRM
<b>Groupe 1</b>						- directeur DIR
<b>Groupe 2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	- chef de la délégation de bassin - chef de service aménagement du réseau (DRIEA) - chef de service exploitation et entretien du réseau (DRIEA) - directeur de la politique scientifique et technique (DRIEA)	- adjoint au directeur DREAL			- adjoint au directeur DIRM, DIR
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	- chef de service fonctionnel DRI - adjoint d'un chef de service en groupe 2.1	- chef de service	- adjoint de directeur (hors emploi DATE)	- adjoint de directeur (hors emploi DATE)	- responsable entité de niveau supérieure à 2
<b>Groupe 3</b>	<b>Sous-groupe 3.1</b>	- chef de service en UT DRIHL ou DRIEA - chef d'UT DRIEE - chargé de mission rattachement direction - adjoint d'un chef de service fonctionnel DRI en groupe 2.2 - responsable d'une entité de niveau 2 (plus de 40 agents)	- adjoint chef de service - chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)	- chef de service - chef de mission rattachement direction	- chef de service (plus de 30 agents) - chef de mission rattachement direction	- chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)
	<b>Sous-groupe 3.2</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable d'une entité de niveau 2 - adjoint d'un responsable d'une entité de niveau 2 plus de 40 agents) - adjoint de chef de service en groupe 3.1	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable entité de niveau 2	- chargé de mission rattaché à la direction - adjoint d'un chef de service - responsable entité de niveau 2	- chef de service - chargé de mission rattaché à la direction - adjoint d'un chef de service (plus de 30 agents)	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité supérieure à 2 - responsable entité de niveau 2
<b>Groupe 4</b>	<b>Sous-groupe 4.1</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2 - responsable d'une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable d'une entité de niveau 1 - responsable territorial	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable territorial - adjoint d'un chef de service	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2
	<b>Sous-groupe 4.2</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission	- chargé d'études, chargé de mission

## Gestion de l'IFSE

ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ETAT				
Architecte urbaniste général				
		SOCLES/MAXIMUM <sup>1</sup>	SOCLES/MAXIMUM <sup>1</sup>	Avancement de grade
		AC/SD idf <sup>3</sup>	Autres SD	AUEC → AUGE
GROUPE 1		46 920 €	46 920 €	3 000 €
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	40 290 €	40 290 €	
	ss.gpe 2.2	40 000 €	36 300 €	
Architecte urbaniste en chef				
		SOCLES/MAXIMUM <sup>1</sup>	SOCLES/MAXIMUM <sup>1</sup>	Avancement de grade
		AC/SD idf <sup>3</sup>	Autres SD	AUE → AUC
GROUPE 1		43 500 €	46 300 €	1 500 €
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	39 000 €	37 000 €	
	ss.gpe 2.2	37 000 €	31 800 €	
GROUPE 3	ss.gpe 3.1	31 300 €	28 300 €	
	ss.gpe 3.2	28 300 €	27 200 €	
GROUPE 4	ss.gpe 4.1	22 300 €	22 300 €	
Architecte urbaniste				
		SOCLES/MAXIMUM <sup>1</sup>	SOCLES/MAXIMUM <sup>1</sup>	Entrée dans le corps
		AC/SD idf <sup>3</sup>	Autres SD	→ AUE
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	35 500 €	30 300 €	Socle du groupe de fonction d'arrivée
	ss.gpe 2.2	32 000 €	28 300 €	
GROUPE 3	ss.gpe 3.1	28 300 €	23 300 €	
	ss.gpe 3.2	24 300 €	22 300 €	
GROUPE 4	ss.gpe 4.1	20 300 €	20 300 €	
	ss.gpe 4.2	/	16 000 €	
Chang. groupe de fonctions ou sous-groupes de fonctions				
		AC/SD idf <sup>3</sup>	Autres SD	
vers un ou plusieurs groupe(s) ou sous-groupe(s) ascendant(s)		2 000 €	2 000 €	
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonctions				
		AC/SD idf <sup>3</sup>	Autres SD	
Evolution <sup>2</sup>		1 200 €	1 200 €	
Mutation AC/SD idf <sup>3</sup> ↔ Autres SD				
		AC/SD idf <sup>3</sup> → SD	Autres SD → AC/SD idf <sup>3</sup>	
AUGE		-1 650 €	3 300 €	
AUEC		-1 350 €	2 700 €	
AUE		-1 050 €	2 100 €	
<sup>1</sup> Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.				
<sup>2</sup> sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).				
<sup>3</sup> services déconcentrés d'Ile-de-France : DRIEAT (DRIEA/ DRIEE) / DRIHL / DDI 77-78-91-95				

Les AUE en scolarité et fonctionnaire titulaire antérieurement à leur scolarité, bénéficient d'un montant indemnitaire en IFSE équivalent à leur niveau indemnitaire précédent hors primes exceptionnelles ou liée à la manière de servir.

<b>COMPLEMENTS</b>	
<b>Fonctions en DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie :</b>	
- Chef de service	3 000 €
- Adjoint de chef de service, chef de département et adjoint de chef de département	1 500 €
<b>Affectation en Corse</b>	220 €